

L'association AEROSTRETCH est une association à but non lucratif.

Les membres du bureau sont des bénévoles. Ils sont à la disposition des adhérents pour toutes questions ou recevoir toutes suggestions. Ce qui implique que les professeurs salariés ne peuvent répondre qu'à des questions d'ordre sportif.

Adhésion

Toute personne désirant pratiquer une activité sportive au sein de l'association doit être titulaire d'une adhésion qui est valable de septembre à fin juin de chaque année.

Le montant de l'adhésion et la période des activités sont soumis au vote lors des réunions de bureau.

L'adhésion est nominative. En aucun cas, elle ne pourra être cédée au profit d'une autre personne.

Sur non présentation de votre carte d'adhérent, l'accès aux cours vous sera refusé.

A partir du moment où vous êtes inscrit, aucun remboursement partiel ou total à la rentrée et en cours d'année.

Le paiement s'effectue en une fois le jour de l'inscription.

Rappel : il est interdit de venir accompagné de personne non adhérente à l'Association en dehors de 2 cours d'essai proposés en juin.

Pratique sportive

Toutes les activités ont lieu salle des Echalonnières et salle du Dojo, du lundi au dimanche.

Les cours et les vestiaires sont mixtes.

Pendant les vacances scolaires, les cours pourront être assurés dans la mesure où la mairie nous donne son accord sur les créneaux et suivant la disponibilité des professeurs.

Les cours sont dispensés par des professeurs diplômés. L'utilisation des lieux est placée sous leur autorité.

Le matériel est mis à disposition de chaque adhérent, qui s'engage avant son départ au rangement dans les emplacements réservés.

Pour le bon déroulement des cours et par respect pour tous, l'entrée dans la salle ne doit s'effectuer qu'à la fin du cours précédent et les bavardages sont à éviter.

En dessous de 5 personnes participantes au cours le professeur peut ne pas dispenser de cours.

Le professeur peut refuser l'entrée s'il estime qu'il y a suffisamment de participants et pas assez de matériel.

Le planning est susceptible d'être modifié en cours d'année. L'installation du matériel est comprise dans la durée des cours.

Hygiène

Il est obligatoire d'utiliser des chaussures réservées pour salle de sport. Celles-ci doivent être chaussées avant la pratique sportive et retirées à la fin des cours, il est recommandé d'utiliser une serviette pour les tapis de sol.

Sécurité

- L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels,
- Les enfants ne sont pas admis pendant les cours ni dans la salle ni dans les vestiaires
- **L'association est assurée pour le matériel et les locaux occupés. Chaque adhérent doit être assuré pour tout événement le concernant (blessure, perte d'objet, responsable d'un sinistre à un tiers, etc...)**

Utilisation des photos et vidéos

Dans le cadre de notre activité, nous pourrions être amenés à utiliser des photos ou vidéos de certains cours. (Site internet Aérostretch, mairie, journée des associations,...)

En application de la loi informatiques et libertés, les commentaires accompagnant les photos ne communiqueront aucun renseignement personnel.

La loi fait obligation d'avoir votre accord. Un refus de votre part doit nous être signalé afin de vous écarter des prises de vue.

Ce règlement est applicable dès ce jour, il vous est remis lors de votre adhésion.

En cas de non-respect de celui-ci, les membres du bureau se réservent le droit de résilier votre adhésion sans remboursement. La courtoisie et le respect font partie des valeurs de notre Association.

Sylvie RIAM,
Présidente

Ce règlement est l'œuvre exclusive des membres du bureau et n'est soumis à aucune approbation et n'est pas opposable. Il est révisable à tout instant par les membres du bureau. Il ne fait l'objet ni de déclaration ni de publication.

Au cours de l'année vous recevrez les informations Aérostretch par mail (y compris les réinscriptions). Si vous ne recevez rien il est important de vous signaler à aerostretch@gmail.com